

**C A N A D A**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC**

**NO : 200-06-000002-264**

**(Chambre des action collectives)  
COUR SUPÉRIEURE**

**ROBERT FERRIER**

Demandeur

c.

**OLYMPUS CORPORATION  
et  
OLYMPUS MEDICAL SYSTEMS CORP.  
et  
AIZU OLYMPUS CO., LTD.  
et  
OLYMPUS CORPORATION OF THE  
AMERICAS  
et  
OLYMPUS CANADA INC.  
et  
OLYMPUS AMERICA INC.  
et  
OLYMPUS SURGICAL TECHNOLOGIES  
AMERICA**

Défenderesses

---

**DEMANDE DU DEMANDEUR AFIN D'OBTENIR LA PROLONGATION DU DÉLAI DE  
SIGNIFICATION**

(Articles 84 et 107 C.p.c.)

---

**À L'HONORABLE NICOLAS MOISAN, JUGE DÉSIGNÉ POUR ENTENDRE TOUTES LES  
PROCÉDURES RELATIVES À CETTE AFFAIRE DANS ET POUR LE DISTRICT DE  
QUÉBEC, LE DEMANDEUR EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Le demandeur a déposé une *Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentant* (ci-après la « **Demande en autorisation** ») contre les défenderesses, le tout tel qu'il appert au dossier de la Cour;

2. Tel qu'il appert à l'intitulé de cause, les défenderesses Olympus Corporation, Olympus Medical Systems Corp., Aizu Olympus Co., Ltd., Olympus Corporation Of The Americas, Olympus America Inc. et Olympus Surgical Technologies America n'ont pas de domicile ou de résidence au Québec, ayant leurs principales places d'affaires au Japon ou aux États-Unis;
3. Les défenderesses Olympus Corporation, Olympus Medical Systems Corp. et Aizu Olympus Co., Ltd., sont domiciliées au Japon qui est un État signataire de la *Convention relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale* (la « **Convention de La Haye** »);
4. Les défenderesses Olympus Corporation of the Americas, Olympus America inc. et Olympus Surgical Technologies America sont domiciliées aux États-Unis, également un État signataire de la Convention de la Haye;
5. En vertu de l'article 494 C.p.c., la Demande en autorisation doit être notifiée selon les prescriptions de la Convention de La Haye, ce qui signifie que la Demande en autorisation doit être traduite en japonais et en anglais et être notifiée aux défenderesses par l'entremise de l'autorité centrale de l'État;
6. Afin de se conformer aux règles de signification de la Convention de La Haye, le demandeur a mandaté une firme spécialisée, APS international, pour la traduction et la notification internationale de la Demande en autorisation;
7. APS international a informé les procureurs soussignés que le processus de traduction et de signification était en cours, et que la signification et la réception de la preuve de signification peut prendre encore quelques mois, tel qu'il appert du courriel de Mme Mickow, dénoncé au soutien des présentes comme **pièce RAP-1**;
8. À ce jour, une des défenderesses, soit Olympus Canada, a reçu signification de la Demande en autorisation, tel qu'il appert du procès-verbal de signification, dénoncé au soutien des présentes comme **pièce RAP-2**;
9. Le délai de trois (3) mois pour notifier la Demande en autorisation expire le 13 juillet 2026;
10. Les longs délais rattachés à la notification internationale empêchent le demandeur de respecter le délai de trois (3) mois pour notifier la Demande en autorisation aux défenderesses, malgré toute sa diligence, d'où la présente demande;
11. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

**PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :**

**PROLONGER** le délai de signification de la Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentant pour une période de 270 jours suivant la date du jugement à être rendu;

**LE TOUT** sans frais de justice, sauf en cas de contestation.

Québec, le 10 juillet 2026

*Siskinds, Desmeules, Avocats*

---

**SISKINDS DESMEULES AVOCATS**

(Me Caroline Perrault)

(Me Frédérique Langis)

(Me Alexa Lapointe)

caroline.perrault@siskinds.com

frederique.langis@siskinds.com

alexa.lapointe@siskinds.com

Avocats du demandeur

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Notification : notification@siskinds.com

Code d'impliqué permanent : BB-6852

---

## DÉCLARATION SOUS SERMENT

---

Je, soussignée, Me Alexa Lapointe, exerçant ma profession au 43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats du demandeur en la présente instance;
2. Tous les faits mentionnés dans la présente demande afin d'obtenir la prolongation du délai de signification pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentant dans les délais sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ,  
À Québec, le 10 juillet 2026

Signed by:  
  
5E4CE257F2374A2...  
Alexa Lapointe

Je, Christine Béland, employée de Siskinds Desmeules Avocats s.e.n.c.r.l. ayant une place d'affaires au 43, rue de Buade, bureau 320, Québec, (Québec), G1R 4A2, affirme bien connaître la déclarante et l'avoir vu signer la présente déclaration sous serment par vidéoconférence le 10 juillet 2026.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MON TOUR  
à Québec, le 10 juillet 2026

DocuSigned by:  
  
442F4BA4706E466...  
Christine Béland (no. 177 805)  
Commissaire à l'assermentation pour tous  
les districts judiciaires du Québec

---

## AVIS DE PRÉSENTATION

---

Me Sylvie Rodrigue

Me Anne Merminod

Me Corina Manole

Me Alexandra Hébert

Me Krystelle Metras

**SOCIÉTÉ D'AVOCATS TORYS S.E.N.C.R.L.**

1000, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 4000, C.P. 9

Montréal (Québec) H3B 4W5

Téléphone : 514-868-5631

Télécopieur : 514-868-5700

1, Place Ville-Marie, b 3000

Montréal (Québec) H3B 4N8

Courriel : [srodrigue@torys.com](mailto:srodrigue@torys.com)  
[amerminod@torys.com](mailto:amerminod@torys.com)  
[cmanole@torys.com](mailto:cmanole@torys.com)  
[ahebert@torys.com](mailto:ahebert@torys.com)  
[kmetras@torys.com](mailto:kmetras@torys.com)

Avocats d'Olympus Canada inc.

**PRENEZ AVIS** que la présente demande sera présentée pour adjudication devant l'honorable Nicolas Moisan, j.c.s., à la date, à l'heure et selon les modalités qu'il plaira au tribunal de fixer.

Québec, le 10 juillet 2026

*Siskinds, Desmeules, Avocats*

---

**SISKINDS DESMEULES AVOCATS**

(Me Caroline Perrault)

(Me Frédérique Langis)

(Me Alexa Lapointe)

[caroline.perrault@siskinds.com](mailto:caroline.perrault@siskinds.com)

[frederique.langis@siskinds.com](mailto:frederique.langis@siskinds.com)

[alexa.lapointe@siskinds.com](mailto:alexa.lapointe@siskinds.com)

Avocats du demandeur

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Notification : [notification@siskinds.com](mailto:notification@siskinds.com)

Code d'impliqué permanent : BB-6852